



# EIT.swiss MAGAZINE



## Univers de la formation

Perspectives pour la formation continue

## Convention collective de travail

Changements importants depuis janvier

## Domaine spécialisé

Outils pratiques pour le quotidien de l'entreprise



# AGENDA 2026

## Séances du Comité

- 11 mars, Zurich
- 29 avril, Berne
- 18 juin, Sion

## Assemblée des délégués

- 30 avril, Berne

## Assemblée générale EIT.swiss

- 20 juin, Sion



Photo: © Valais Wallis Promotion (Paul Carli)



**6 | L'univers de la formation s'ouvre**  
Le nouvel univers de la formation d'EIT.swiss montre dans quelle direction la branche évolue.



**18 | La nouvelle Convention collective de travail 2026-2029**  
La nouvelle CCT entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et apporte des changements importants.



**16 | Décompte correct du compteur d'heures**  
Lors du départ de collaborateurs, plusieurs points sont à observer.

L'univers de la formation s'ouvre	6
Domaine spécialisé Installation électrique	12
Assemblée des délégués	15
Décompte correct du compteur d'heures	16
La nouvelle Convention collective de travail 2026-2029	18
Prestations de retraite flexibles	21
La sécurité dans le cadre des travaux sur les toits reste un sujet d'actualité	22
Momentum Palais Fédéral	24
Légère perte de dynamisme dans le second-œuvre	26
Nouveaux diplômés	28
Inscription aux examens	31
Informations de l'association	32
Chronique	35
Mentions légales	35





**N**orbert Ivan Büchel, responsable de la formation chez EIT.swiss, va droit au but : « Une bonne formation de base ouvre ensuite d'innombrables perspectives. » C'est exactement ce que montre le nouvel univers de la formation. La présentation n'est délibérément pas une construction achevée, mais une image conceptuelle vivante qui évolue avec les exigences de la branche. La version actuelle est une solution intermédiaire, un espace de développement en constante évolution. Elle montre une branche

« Une formation de base solide ouvre des voies, elle ne crée pas de limites. »

en mouvement qui offre de réelles perspectives aux jeunes. En même temps, elle assume la responsabilité de faire converger l'électrotechnique, l'énergie, la technique du bâtiment et la numérisation. Loin des silos séparés, vers des systèmes et des bâtiments en réseau et intégrés.

#### Une base solide

Considérons l'univers de la formation de l'intérieur vers l'extérieur : au centre se trouve le cercle intérieur – la base solide avec les quatre professions CFC (installateur/trice-électricien/ne, électricien/ne de montage, planificateur/trice-électricien/ne et informaticien/ne du bâtiment), les trois orientations de l'informatique du bâtiment (planification, communication et multimédia, automatisation du bâtiment) et l'électricien chef de chantier comme seule formation continue non formelle. Un changement important : le télématicien a été intégré dans l'orientation

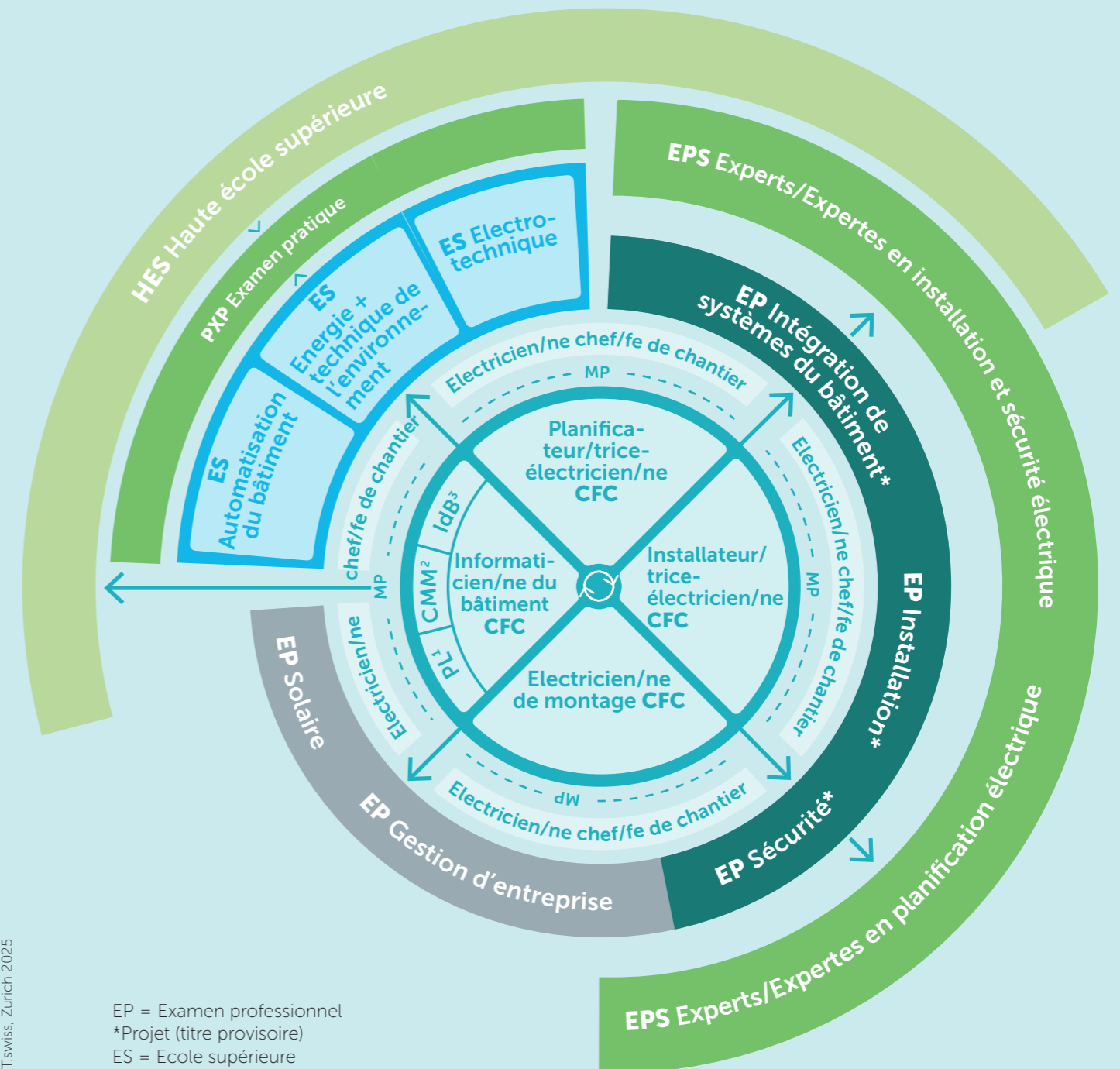
communication et multimédia. La maturité professionnelle (MP) est désormais ancrée dans l'univers, une voie importante pour les jeunes doués sur le plan scolaire qui souhaitent allier théorie et pratique et se laisser la possibilité d'accéder à une école supérieure ou à une haute école spécialisée.

#### La formation continue

Le cercle suivant montre l'ouverture du système en matière de formation continue. Ce domaine est divisé en deux parties : vert foncé pour les examens professionnels sous la direction d'EIT.swiss, gris clair pour la responsabilité multiple avec d'autres associations. La partie vert foncé comprend les examens professionnels actuellement en cours de révision. Les titres utilisés ici sont délibérément provisoires, comme l'indique l'astérisque. Le graphique ne montre donc pas un état définitif, mais une base pour le développement futur. La direction à suivre est claire : les nouveaux

## EIT.swiss univers de la formation

L'univers de la formation : il ne s'agit pas d'un modèle achevé, mais de l'état actuel d'une évolution qui se poursuit. Il ouvre des perspectives dans toutes les directions et montre à quel point le monde de l'électricité est aujourd'hui diversifié et perméable.



EP = Examen professionnel  
\*Projet (titre provisoire)  
ES = Ecole supérieure  
EPS = Examen professionnel supérieur

<sup>1</sup> Orientation Planification  
<sup>2</sup> Orientation Communication et multimédia  
<sup>3</sup> Orientation Automatisation du bâtiment



## « Nous devons ouvrir nos formations à d'autres. »

contenus seront davantage axés sur la compréhension des systèmes, les réseaux énergétiques et les compétences numériques. Le cercle gris clair comprend les examens professionnels organisés avec plusieurs organes responsables, tels que Swissolar, Suissetec ou Enveloppe des bâtiments Suisse. Norbert Ivan Büchel fait le point sur la stratégie qui est à l'origine de cette approche : « Nous devons ouvrir nos formations à d'autres. » Aujourd'hui, le monde de l'électricité évolue naturellement avec l'énergie, l'enveloppe des bâtiments et l'informatique. Les profils professionnels ne sont plus définis par les frontières étroites des branches, mais par les exigences réelles des systèmes énergétiques et des bâtiments.

### La voie via la HES

Le domaine bleu clair représente la haute école spécialisée, une partie du système qui n'est pas directement gérée par EIT.swiss, mais qui joue un rôle central dans la forma-



« La perméabilité horizontale et verticale est un point central à cet égard. »

Norbert Ivan Büchel

tion continue. Des domaines tels que l'automatisation énergétique, l'électrotechnique ou la technique du bâtiment constituent des voies de développement importantes pour les titulaires d'un CFC et, en même temps, une passerelle vers des études dans une haute école spécialisée. Montrer cette voie dans l'univers démontre clairement qu'une formation HES ne se déroule en aucun cas en dehors du monde de l'électricité. Au contraire. Elle se situe au cœur d'un système de plus en plus interconnecté qui réunit l'énergie, le bâtiment et la numérisation. Pour de nombreuses personnes intéressées, la HES est une voie attrayante qu'elles peuvent choisir en parallèle de leur activité professionnelle et qui leur ouvre l'accès à des examens professionnels, à des examens professionnels supérieurs ou à des programmes d'études. Cette voie renforce également la perméabilité du système et contribue à ce que les spécialistes puissent rester à long terme dans le domaine de l'électricité et de la technique du bâtiment.

### La voie vers la personne du métier

La voie classique pour devenir une personne du métier passe par l'examen professionnel supérieur et est bien établie depuis des années dans la branche électrique. De nombreux professionnels choisissent cette voie, car elle permet une spécialisation professionnelle approfondie et est étroitement liée à la pratique quotidienne. L'examen professionnel supérieur (EPS) reste un élément stable du système et ne sera adapté que lorsque le développement de l'OIBT et des conditions cadres réglementaires y relatives seront plus claires. L'examen pratique (PXP) constitue un autre

lien avec la qualité de personne du métier. Il permet aux personnes titulaires d'un diplôme ES ou HES d'accéder directement à la concession de personne du métier. Là encore, il faut attendre comment se déroulera la révision en cours de l'ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT) au cours des prochains mois. L'issue est encore incertaine.

### La formation comme processus

Le nouvel univers de la formation montre une branche en pleine évolution qui offre des perspectives intéressantes pour la formation continue. De nombreux éléments sont déjà définis, d'autres sont en cours d'élaboration. Le principe de base est déterminant : une formation de base solide ouvre des voies, elle ne crée pas de limites. La perméabilité horizontale et verticale est un point central à cet égard. Verticalement, du CFC à l'examen professionnel supérieur en passant par l'examen professionnel. Horizontalement, au sein d'un même niveau, par exemple d'un examen professionnel (EP) à un autre. Les spécialistes n'ont pas besoin de repartir de zéro lorsqu'ils souhaitent se perfectionner ou se réorienter. Le système gagne ainsi en flexibilité et favorise l'apprentissage tout au long de la vie. L'univers de la formation reste ainsi un système en mouvement qui évolue au gré des besoins du monde de l'électricité. L'assemblée des délégués décidera en avril 2026 de la suite concrète à donner à ce projet. Elle définira les prochaines étapes et confirmera les futures filières de formation professionnelle.

René Senn  
Rédaction EIT.swiss

# Domaine spécialisé Installation électrique

**De la paix du travail aux risques liés aux offres : le domaine spécialisé Installation électrique développe des outils pratiques pour le quotidien des entreprises.**



## Membres du domaine spécialisé Installation électrique

### Domaine spécialisé Installation électrique (DSIE) – Membres

- Hansjörg Lieberherr, Wil SG – Présidence
- Tobias Gmür, Schlieren – Comité
- Dominic Fröhli, Meilen
- Vlado Gasic, Biberist
- Tobias Kistler, Buttikon
- Pascal Pärli, Olten
- Mauro Rebsamen, Bern
- Roger Schneider, Wädenswil
- Stefan Wild, Gossau ZH
- Beat Voigtmann, Zürich – Secrétaire du domaine spécialisé

Les membres du domaine spécialisé Installation électrique devant l'administration centrale d'EIT.swiss à Zurich.

EIT.swiss traite des thèmes centraux pour la branche par l'intermédiaire de ses domaines spécialisés. Ceux-ci abordent des questions issues de la pratique, les structurent et développent à partir de là des outils concrets pour toutes les entreprises membres. Les domaines spécialisés travaillent en étroite collaboration avec l'administration centrale et assument des tâches qui requièrent des connaissances approfondies, une approche pratique et des capacités supplémentaires.

### Une approche axée sur la pratique

Hansjörg Lieberherr, responsable depuis deux ans du domaine spécialisé Installation électrique (DSIE), décrit l'approche comme étant résolument axée sur la pratique : « Au sein du domaine

spécialisé, nous sommes extrêmement soucieux de l'utilité pour nos membres, mais nous veillons également à ce que cela puisse être géré dans le cadre de notre organisation de milice. » Pas tous les thèmes ne débouchent sur un projet, pas toutes les demandes de projet ne sont approuvées : le domaine spécialisé sélectionne délibérément ce qui est réalisable et les domaines dans lesquels il peut obtenir de réels résultats.

### Du soutien pour les activités quotidiennes

Parmi les projets menés à bien par le DSIE figurent notamment des outils d'aide à la gestion des commandes dans les activités opérationnelles, qui se présentent aujourd'hui sous la forme de listes de contrôle structurées et de modèles par phases et qui sont actuellement testés sur le

terrain. Un exemple est la question de l'hygiène sur les chantiers. Ce thème a été suggéré par le domaine spécialisé et est également suivi depuis longtemps par l'administration centrale. Il doit maintenant être ancré dans la politique afin de lui donner plus de poids.

Le calcul de la base de prix pour la calculatrice a également été simplifié : les sept pages de calcul complexes ont été remplacées par un formulaire clair qui permet d'obtenir des résultats précis en saisissant seulement quelques informations.

### Sécurité juridique

Des conditions générales ont également été élaborées, car il s'est avéré que de nombreuses entreprises ne disposaient pas d'une couverture suffisante dans ce domaine. Les CGV rédigées par

le service juridique d'EIT.swiss sont désormais à la disposition des membres et comblent une lacune importante. Le domaine spécialisé a également fourni des outils concrets et utiles pour les risques liés aux offres ou à la garantie de construction abstraite. Des fiches d'information, des bases de comparaison et des guides pratiques sensibilisent les membres aux risques souvent sous-estimés dans les activités quotidiennes, mais qui peuvent avoir des conséquences importantes en cas de situations précaires.

### Entretiens techniques de l'ESTI

Un autre exemple est la préparation aux entretiens techniques visant à évaluer les compétences professionnelles dans le cadre d'audits de l'ESTI. A l'aide d'une liste de contrôle ciblée, le domaine spécialisé offre aux directeurs une orientation

pragmatique sans leur imposer de solutions, complétée par des références à des offres de formation continues externes. La liste de contrôle est à la disposition des membres dans l'espace membre du site Web d'EIT.swiss. Hansjörg Lieberherr : « Nous avons déjà reçu des retours de membres à qui cet outil a été utile dans la préparation. »

### La paix du travail comme exemple

C'est notamment dans le thème de la paix du travail que l'engagement du domaine spécialisé est visible. « Nous y avons investi beaucoup d'énergie », explique Hansjörg Lieberherr. Ce terme recouvre les tensions entre les chefs de projet, les directions et les processus opérationnels, qui sont souvent sous-estimées dans le quotidien. Le domaine spécialisé a traité ce sujet

de manière systématique et l'a traduit en outils utilisables : un séminaire est actuellement mis en place, un modèle par phases pour le soutien aux commandes est disponible, et une liste de contrôle est en cours d'essai sur le terrain auprès des membres intéressés. Il en résulte des outils pratiques qui aident les entreprises d'installation à identifier les conflits à un stade précoce et à gérer les projets de manière plus stable, ce qui a une influence directe sur l'ambiance de travail et la réussite des projets.

### Soutien numérique

L'un des projets actuels consiste à développer un outil d'analyse basé sur l'IA pour les offres, en collaboration avec la section EIT.zürich. Cet outil identifie les pièges juridiques dans les documents d'appels d'offres et propose des options d'action pour une centaine de constellations de risques définies. Le domaine spécialisé a élaboré un catalogue complet de feedbacks et accompagne les tests en cours. Après une évaluation positive, l'outil sera mis à la disposition de tous les membres d'EIT.swiss, y compris des traductions en français et en italien.

### La complexité de la question numérique

Parallèlement, le DSIE s'intéresse à l'évolution rapide du secteur énergétique. Le photovoltaïque, les systèmes de stockage, l'infrastructure de recharge, les regroupements pour la consommation propre et les tarifs d'électricité dynamiques posent de nouveaux défis à la branche des installations électriques. Les exigences dépassent le cadre de l'électrotechnique classique et touchent à des domaines tels que l'informatique, l'automatisation du bâtiment, la

gestion de l'énergie et le traitement des données. Les contrats de maintenance et les prestations sont également concernés.

### Profil professionnel pour la mise en réseau

Le domaine spécialisé discute actuellement des compétences dont les entreprises d'installation auront besoin à l'avenir, des nouveaux rôles qui vont apparaître et de la manière dont la branche peut consolider sa position dans une chaîne de valeur en pleine mutation. Dans ce contexte, la profession d'informaticien du bâtiment CFC gagne en importance. L'informaticien du bâtiment peut, par exemple, mettre en place la surveillance d'une installation PV avec décompte RCP, configurer des interfaces AdB pour la gestion de l'énergie et les stations de recharge, c.-à.-d. prendre en charge précisément les tâches qui se situent entre l'installation électrique classique, l'automatisation du bâtiment et la gestion de l'énergie. Il constitue ainsi un élément possible pour faire face à la complexité croissante des projets énergétiques. Le domaine spécialisé considère ce profil professionnel comme faisant partie de la discus-

sion sur la répartition future des rôles dans la branche.

### Structurer et résoudre

Le domaine spécialisé Installation électrique fait partie intégrante d'un travail de l'association axé sur la pratique. Au lieu de documents stratégiques abstraits, il propose des solutions applicables au quotidien dans les entreprises. Parallèlement, il apparaît que le rôle de la branche évolue : les réseaux énergétiques, les nouveaux modèles commerciaux et les profils de compétences modifiés gagnent en importance. Le DSIE reprend ces évolutions, les classe et apporte son soutien là où cela s'avère pertinent pour les entreprises membres.

#### René Senn

Rédaction EIT.swiss

### Les domaines spécialisés d'EIT.swiss

Les domaines spécialisés constituent le lien entre la pratique et l'association. Ils représentent les intérêts des membres, regroupent les connaissances spécialisées de la branche et veillent à ce que l'association puisse s'appuyer sur du savoir-faire actuel pour prendre ses décisions.

Leurs tâches : aborder des thèmes issus de la pratique, analyser des problèmes, développer des solutions et soutenir l'administration centrale dans l'élaboration d'offres. Ils élaborent des motions de projets et accompagnent leur mise en œuvre, en mettant toujours l'accent sur les avantages concrets pour les membres.

Les domaines spécialisés travaillent comme organisations de milice comptant au maximum neuf membres et se réunissent deux à quatre fois par année. Actuellement, deux domaines spécialisés sont actifs : le domaine spécialisé Installation électrique (DSIE) sous la direction de Hansjörg Lieberherr et le domaine spécialisé Planification électrique (DSPE) sous la direction de Manfred Ulmann. Tous deux sont soutenus par l'administration centrale et le secrétaire Beat Voigtmann.



## Assemblée des délégués

Environ 150 délégués ont participé à l'assemblée des délégués d'EIT.swiss du 27 novembre 2025 à Neuchâtel. Cette assemblée des délégués a notamment porté sur différents projets tels que la CCT 2026-2029, le budget et les cotisations des membres pour 2026, ainsi que divers projets liés à la formation professionnelle.

Les procès-verbaux de l'assemblée des délégués d'avril 2025 et de l'assemblée extraordinaire des délégués de septembre 2025 ont été approuvés lors de l'assemblée des délégués.

Le responsable des finances d'EIT.swiss, Herbert Laubscher, a présenté le budget et les cotisations des membres pour 2026. Les délégués ont approuvé le budget et les cotisations des membres pour 2026. Susanne Jecklin, membre du Comité et vice-présidente, a ensuite fourni des informations sur la CCT 2026-2029. Après des négociations fructueuses avec les partenaires sociaux, la nouvelle convention collective de travail (CCT) 2026-2029 a pu être présentée. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et apportera quelques changements importants.



La révision des formations initiales est un projet d'envergure qui revêt une importance capitale pour l'ensemble de la branche. Elle occupe EIT.swiss depuis plusieurs années déjà. Norbert Ivan Büchel, responsable de la formation professionnelle chez EIT.swiss, a informé l'assemblée des délégués des différents projets en cours dans le domaine de la formation professionnelle. Il a d'abord rendu compte de l'état du projet Orfo2022+, puis a fourni des informations sur l'état du projet de la formation professionnelle supérieure et présenté les profils de qualification correspondants. Les délégués ont validé les profils de qualification. Ceux-ci ne sont pas encore définitifs pour le moment. Les prochaines étapes sont : la validation par la CAQ après le dernier atelier, la soumission des profils de qualification au SEFRI et le sondage auprès de la branche sur les profils de qualification. La mise à jour du contenu aura lieu en mars 2026.

Dans le domaine de la formation professionnelle, Gaetano Salonia a rendu compte de l'état du projet NÜKL. Le projet est en bonne voie. Les prochaines étapes sont le lancement du projet avec les auteurs correspondants et l'élaboration du matériel didactique. Deux ateliers ont déjà eu lieu, un troisième est prévu.

A la fin de l'assemblée des délégués, Adrian Gautschi, vice-directeur de l'OFEN, a fait le point sur l'état de la révision de l'OIBT et a répondu aux questions des délégués à ce sujet.

Après avoir présenté les prochains événements, Thomas Keller, président d'EIT.swiss, a clôturé l'assemblée des délégués à Neuchâtel.

# Décompte correct du compteur d'heures

Le départ d'un travailleur soulève différentes questions : comment traiter les heures supplémentaires accumulées ? Les heures négatives peuvent-elles être compensées ? Que se passe-t-il en cas de prise de vacances trop importante ou trop faible ? Dans quelle mesure le salaire peut-il être réduit ?

## Heures supplémentaires

Les heures supplémentaires peuvent en principe être compensées pendant le délai de résiliation. Conformément à l'art. 20.3 CCT, la répartition du temps de travail relève de la compétence de l'employeur.

Si les heures supplémentaires ne sont pas compensées, elles doivent être rémunérées conformément à l'art. 21.2 CCT. La CCT ne précise pas si un supplément de 25% doit être également versé. Une clause peut donc être ajoutée au contrat de travail individuel, stipulant que les heures supplémentaires ne sont payées qu'à raison de 1:1 au moment du départ. Dans le cas contraire, les heures supplémentaires doivent être payées avec un supplément de 25% conformément à l'art. 321c, al. 3 CO. Les jours de vacances et les jours fériés ne sont

pas pris en compte. Le 13<sup>e</sup> salaire (8,33%) doit être pris en compte dans le calcul. Le salaire de base est calculé conformément à l'art. 16.3 CCT en divisant le salaire mensuel par 174.

## Heures négatives

Si l'employeur a causé les heures négatives (par ex. planification insuffisante du temps de travail du travailleur), celles-ci ne peuvent pas être déduites du salaire. En revanche, si les heures négatives sont imputables au travailleur lui-même (par ex. absences non justifiées), une déduction correspondante peut être effectuée sur son salaire.

## Prise de vacances excessive

Une déduction pour prise excessive de vacances est possible si le travailleur, en violation de son obligation de loyauté et en connaissance de la résiliation imminente, prélève plus de jours de vacances que ceux auxquels il a droit. Si le licenciement a été prononcé par l'employeur, cela ne devrait en principe pas être le cas.

## Prise de vacances insuffisante

En cas de prise de vacances insuffisante, il est déterminant qui a donné le préavis.

- Le travailleur donne son préavis : les vacances doivent en principe être prises pendant le délai de résiliation. En cas de besoin urgent de l'employeur, la prise de vacances peut être refusée. Paiement sans supplément de 25%, mais incluant la part du 13<sup>e</sup> mois (8,33%).
- L'employeur résilie le contrat : les vacances doivent en principe être accordées. Si le travailleur préfère être payé plutôt que de prendre ses vacances, l'employeur peut néanmoins lui imposer de prendre une partie de ses vacances. Les circonstances du cas particulier (durée du délai de résiliation, recherche d'emploi) sont déterminantes.

## Décompte du salaire

Conformément à l'art. 323b CO, les réductions de salaire dues à des heures négatives ou à des indemnités de vacances trop élevées ne peuvent être effectuées que jusqu'à concurrence du minimum vital au sens du droit des poursuites.

Naomi Esposito / Lukas Tschanz  
Service juridique EIT.swiss

## Saisie du temps de travail

En cas de départs de travailleurs, des litiges surviennent régulièrement au sujet de l'enregistrement du temps de travail. Les employeurs se retrouvent alors confrontés à des enregistrements séparés effectués par le travailleur. Les calendriers Outlook, les tickets de transports publics ou les e-mails servent alors de justificatifs. Il est donc d'autant plus important que l'employeur contrôle l'enregistrement du temps de travail. Si l'enregistrement effectif dans le système de l'entreprise fait défaut, il doit intervenir. Les enregistrements génériques préremplis n'ont que peu de valeur informative.

Photo: © Freepik (freepik)

## Exemple de calcul du paiement des heures supplémentaires

<b>Salaire de base par heure</b>			CHF 25.85
<b>+ Part du 13<sup>e</sup> salaire (salaire normal par heure)</b>	Base : CHF 25.85	8.33%	CHF 2.15
<b>Total intermédiaire par heure</b>			CHF 28.00
<b>+ Supplément pour heures supplémentaires</b>	Base : CHF 28.00	25%	CHF 7.00

# La nouvelle Convention collective de travail 2026-2029

**Après des négociations fructueuses avec les partenaires sociaux, la nouvelle convention collective de travail (CCT) 2026-2029 a pu être présentée le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Celle-ci apporte quelques changements importants.**

La nouvelle Convention collective de travail (CCT) de la branche suisse de l'électricité est officiellement entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Une CCT est négociée et conclue entre les associations d'employeurs et de travailleurs (partenaires sociaux) pour une durée déterminée. En concluant la Convention collective de travail, les partenaires sociaux règlent les conditions de travail dans la branche concernée. La nouvelle CCT marque le début d'une nouvelle période contractuelle de quatre ans, qui fixe les conditions-cadres contraignantes pour plus de 45 000 travailleurs et de nombreuses entreprises dans les domaines de l'installation électrique, de l'informatique du bâti-

ment et des secteurs apparentés. Comme lors des périodes précédentes, la convention s'applique à l'ensemble de la Suisse, à l'exception du canton de Genève ; elle s'applique également au canton du Valais, à moins que la convention cantonale ne prévoie des dispositions différentes.

La nouvelle CCT est le résultat d'intenses négociations entre les syndicats et EIT.swiss. Les délégués d'EIT.swiss ont approuvé la convention lors d'une assemblée extraordinaire des délégués le 17 septembre 2025, ouvrant ainsi la voie à une nouvelle phase de coopération entre les partenaires sociaux.

#### Négociations dans un contexte difficile

La nouvelle édition de la Convention collective de travail apparaît dans une période d'incertitudes économiques, marquée par la hausse des coûts, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et une forte pression en direction de la numérisation et de la transition énergétique. Dans ce contexte, les partenaires sociaux ont dû relever le défi de renforcer l'attractivité de la branche tout en tenant compte de la résilience des entreprises.

Une CCT apporte sécurité et stabilité : elle définit les conditions de travail fondamentales telles que les salaires, les horaires de travail, les droits aux vacances, les droits à la formation continue ou les délais de préavis. Elle joue ainsi un rôle central dans le développement

de la branche. Selon leurs propres déclarations, les partenaires sociaux ont accordé la priorité à la formulation d'une convention équilibrée qui exprime la reconnaissance des collaborateurs tout en tenant compte de la réalité économique des entreprises.

#### Les principales nouveautés en résumé

- Flexibilisation du temps de travail annuel, désormais redéfini chaque année.
- Suppression des systèmes d'heures supplémentaires « Pot 1 » et « Pot 2 » : Les heures supplémentaires sont désormais rémunérées sans majoration, tandis que le travail supplémentaire continue à être payé avec un supplément de 25%.
- Le calcul des heures supplémentaires s'effectue désormais sur une base annuelle. Cela signifie que jusqu'à 100 heures peuvent être reportées sur l'année suivante, les heures au-delà devant être payées avec une majoration de 25%.
- Les droits aux vacances sont légèrement augmentés : ils passent à 27 jours jusqu'à l'âge de 50 ans et à 30 jours à partir de 50 ans.
- Les salaires minimums demeurent inchangés pour 2026 ; une première augmentation est prévue dès 2027.
- Une adaptation au renchérissement de +0,2% selon l'indice de septembre 2025 est effectuée, avec un montant minimal de CHF 50.-.

« La nouvelle CCT poursuit la ligne consistant à développer en permanence les conditions de travail sans compromettre la stabilité structurelle. »

- Le temps de déplacement en dehors d'un rayon de 15 minutes autour du siège de l'entreprise est considéré comme temps de travail. Pour les déplacements en dehors de ce rayon, l'indemnité de CHF 18.– est en principe due.
- Congé de paternité avec indemnisation à 100%.

### Evolution des salaires 2026 : augmentation modérée avec objectif social

L'une des décisions les plus importantes concernant la nouvelle CCT porte sur l'évolution des salaires à partir de 2026. Lors de sa réunion du 14 octobre 2025, la Commission paritaire nationale (CPN) a décidé, conformément à l'art. 8.8 c) de la CCT 2020-2023 en vigueur jusqu'alors, d'une augmentation générale des salaires de 0,2%, soit au moins CHF 50.– par mois. Cette augmentation est applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il est important de noter que le droit à cette augmentation est différencié :

Seuls les collaborateurs qui étaient employés par le même employeur avant le 1<sup>er</sup> octobre 2025 bénéficient de l'adaptation salariale générale. Les nouveaux collaborateurs dont le contrat de travail a débuté le 1<sup>er</sup> octobre 2025 ou plus tard sont exclus de cette augmentation.

Cette réglementation vise à garantir que l'augmentation salariale profite en premier lieu aux collaborateurs actuels, qui ont contribué à faire face à la situation économique parfois tendue ces dernières années. Elle empêche également

que l'adaptation salariale ne conduise à des incitations fausses dans la concurrence pour attirer de nouveaux travailleurs.

Le montant minimum de CHF 50.– permet en outre de renforcer de manière ciblée les bas revenus, qui auraient moins profité de l'augmentation en pourcentage seule. Les partenaires sociaux envoient ainsi un signal clair en matière de politique sociale.

### Poursuite du partenariat social – stabilité pour la branche

La CCT 2026-2029 mise sur la continuité du partenariat social. En Suisse, la branche est considérée comme pionnière en matière de solutions de conventions collectives, ce qui se traduit notamment par un système de formation duale qui fonctionne bien, une offre de formation continue bien établie et des conditions de travail clairement réglementées.

La poursuite de la CCT offre une sécurité de planification aux entreprises et aux employés à une époque où la branche électrique joue un rôle central dans la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables et la transformation numérique.

### Classification et importance pour les années à venir

La nouvelle Convention collective de travail ne représente pas une rupture fondamentale avec ses prédécesseuses, mais poursuit plutôt la ligne consistant à développer en permanence les conditions

de travail sans compromettre la stabilité structurelle. Les éléments suivants sont particulièrement importants pour les années à venir :

- Attractivité de la branche :** la branche électrique est l'une des industries clés de la Suisse. Des conditions de travail bien réglementées sont essentielles pour attirer et garder les travailleurs qualifiés.
- Sécurité de planification pour les entreprises :** la CCT offre aux entreprises une base fiable pour la planification de leur personnel et pour les investissements dans la formation initiale, la formation continue et le développement des entreprises.
- Renforcement du partenariat social :** les négociations et la convention désormais en vigueur soulignent que la coopération entre les partenaires sociaux fonctionne de manière constructive, même en période d'incertitude économique.

### Une convention avec discernement

Avec la CCT 2026-2029, la branche électrique a créé un contrat qui tient compte à la fois des besoins des employés et des défis auxquels sont confrontées les entreprises. L'augmentation salariale modérée témoigne de la volonté d'exprimer la reconnaissance envers les collaborateurs malgré un contexte économique difficile. Dans le même temps, la CCT garantit la stabilité dont la branche a besoin pour maîtriser la transition technologique et énergétique à venir.

La nouvelle CCT est donc plus qu'un ensemble de réglementations : elle est un engagement en faveur du partenariat, de la fiabilité et du développement commun d'une branche qui revêt une importance capitale pour l'avenir de la Suisse.

Verena Klink  
Marketing & Communication

# Prestations de retraite flexibles

**Au moment de la retraite, la question clé est : percevoir son capital vieillesse sous forme de rente, de versement unique ou d'un mélange des deux ? Depuis début 2025, la Spida Fondation de prévoyance propose une nouvelle option : la rente viagère temporaire.**

Jusqu'à présent, un capital vieillesse jusqu'à CHF 680 000 pouvait être converti en rente viagère avec un taux de conversion de 6,0% (dès 2027 à 65 ans), l'excédent étant versé en une fois. Désormais, ce capital supplémentaire peut également être transformé en rente viagère temporaire sur 20 ans, au taux de 6,35%. Si la personne assurée décède durant cette période, le partenaire reçoit une rente de survivant viagère correspondant à 20% de la rente temporaire, contre 60% pour une rente ordinaire.

### Trois variantes pour un capital de CHF 900 000 :

- Rente + capital :** CHF 680 000 = CHF 40 800/an de rente viagère + CHF 220 000 en versement unique.
- Capital unique :** versement total de CHF 900 000, sans rente ni prestation de survivant.

- Rente + rente temporaire :** CHF 680 000 = CHF 40 800/an de rente viagère, et CHF 220 000 = CHF 13 970/an pendant 20 ans.

Des formes mixtes entre ces variantes restent possibles. La rente viagère temporaire transforme l'excédent en un revenu régulier garanti sur 20 ans, sans souci de placement financier.

La Spida Fondation de prévoyance se tient à votre disposition pour toute question sur la planification de votre retraite.

Niklaus Jung  
Directeur de la Spida Fondation de prévoyance

## Comparaison des différentes formes de perception des prestations de vieillesse

Forme de retrait	Rente de vieillesse	Rente viagère temporaire	Capital-vieillesse
<b>Moment</b>	Possible par anticipation ou en différé	Possible par anticipation ou en différé	Possible par anticipation ou en différé
<b>Taux de conversion (en 2027)</b>	6,0% à 65 ans	6,35% à 65 ans	Pas de conversion
<b>Durée des paiements</b>	À vie	Limitée à 20 ans	Versement unique
<b>Rente de conjoint/partenaire</b>	Oui, assurée à vie (60% de la rente de vieillesse)	Oui, si décès max. 20 ans après le début de la rente (20% de la rente viagère temporaire)	Pas assurée
<b>Rente d'orphelin</b>	Oui (20% de la rente de vieillesse), jusqu'à ce que l'enfant ait 18 ans ou 25 ans s'il est en formation	Pas assurée	Pas assurée
<b>Rente d'enfant de retraité</b>	Oui (montant et conditions analogues à la rente d'orphelin)	Pas assurée	Pas assurée
<b>Imposition</b>	Comme revenu	Comme revenu	Imposition distincte du versement du capital
<b>Jusqu'à quand les rachats facultatifs sont-ils admissibles (et déductibles des impôts) ?</b>	Jusqu'à la veille du départ à la retraite	Jusqu'à la veille du départ à la retraite	Jusqu'à trois ans avant le départ à la retraite (le non-respect de ce délai de blocage entraîne un désavantage fiscal)
<b>Retraite partielle possible ?</b>	Oui, si le salaire déterminant diminue d'au moins 20%	Oui, si le salaire déterminant diminue d'au moins 20%	Oui, si le salaire déterminant diminue d'au moins 20%
<b>Compensation du renchérissement possible ?</b>	Est examinée chaque année dans le cadre des possibilités financières de la Fondation (compensation du renchérissement possible, mais non garantie)	Est examinée chaque année dans le cadre des possibilités financières de la Fondation (compensation du renchérissement possible, mais non garantie)	Non

« La nouvelle CCT est un engagement en faveur du partenariat, de la fiabilité et du développement commun d'une branche qui revêt une importance capitale pour l'avenir de la Suisse. »

# La sécurité dans le cadre des travaux sur les toits reste un sujet d'actualité

**Si la conscience des risques liés au montage et à la maintenance des installations solaires existe bel et bien, la mise en œuvre des mesures de sécurité laisse à désirer. C'est ce que montre une enquête menée auprès de la branche. Une planification réfléchie permet d'y remédier. L'essentiel en bref.**

Le nombre de toits équipés d'installations solaires est en constante augmentation. S'il s'agit d'une bonne nouvelle pour le tournant énergétique, il existe des risques d'accidents graves pour les personnes chargées du montage et de la maintenance des panneaux solaires. Les entreprises qui mettent en œuvre une planification adéquate en amont et prennent au sérieux les mesures de sécurité préservent à la fois leur personnel et leur activité.

## Conclusions émanant de la branche

Les résultats d'une enquête<sup>1</sup> de la Suva auprès de la branche solaire et de l'enveloppe des bâtiments sont clairs : nombre d'entreprises sont conscientes des dangers, mais ne savent pas exactement comment planifier et appliquer correctement les mesures de sécurité. Les pres-

criptions ne sont pas respectées, pas comprises ou pas assimilées. Résultat : l'application des mesures de protection contre les chutes selon les règles établies n'est pas encore ancrée dans les habitudes, notamment pour la planification et l'installation de protections durables contre les chutes.

## Trois points à garder à l'esprit

**1 La sécurité commence dès la planification** En phase de préparation du projet, il faut déjà définir comment les travaux en toiture seront effectués. Un plan de sécurité se révèle utile à cet effet – pour le montage et pour la maintenance. Les mesures de sécurité nécessaires pour les travaux de maintenance doivent également être prises en compte dans la planification de l'installation solaire. Des dispositifs d'ancrage permanents offrent

une sécurité optimale aussi bien pour les toits plats que pour les toits en pente.

**2 Des mesures de sécurité qui en valent la peine** Une tour d'escalier, un échafaudage ou un garde-corps périphérique sont plus sûrs qu'une échelle ou des équipements de protection individuelle contre les chutes. Les garde-corps durables, en particulier sur les toits plats, ou les dispositifs d'ancrage permanents sur les toits pentus représentent la solution la plus sûre et la plus avantageuse à long terme.

**3 Proposer et exiger des mesures de sécurité** Convincez le maître d'ouvrage que des mesures de sécurité permanentes, comme des garde-corps ou des dispositifs d'ancrage installés à demeure, sont très efficaces et coûtent moins cher que d'avoir à installer à chaque fois des systèmes de protection temporaires contre les chutes conformes aux règles (p. ex. échafaudages de façade), mais qu'il en va également de sa responsabilité devant la loi (responsabilité des propriétaires de bâtiments et autres ouvrages).

## Que se passe-t-il en cas de problème ?

Un seul accident peut être lourd de conséquences : pour la personne blessée, mais aussi pour l'entreprise. Outre les souffrances humaines, il implique :

- un risque d'arrêt du chantier par la Suva
- des primes d'assurance plus élevées
- une dépréciation de l'image auprès de la clientèle
- des procédures judiciaires contre l'employeur, l'équipe de planification et/ou le propriétaire du bâtiment

## Conclusion : la sécurité en vaut la peine

Miser sur la sécurité, c'est anticiper et faire un choix économique : investir dans la formation, la planification et des équipements adéquats est rentable. Les mesures de sécurité prévues pour les travaux en toiture profitent à la fois au personnel et à l'entreprise.

## Suva

<sup>1</sup> Enquête en ligne auprès des entreprises membres des associations Swissolar et Enveloppe des bâtiments Suisse. 208 questionnaires exploitables ont été remis. Période de sondage : entre novembre et décembre 2024.

Photos : © Suva (C. Schürpf)

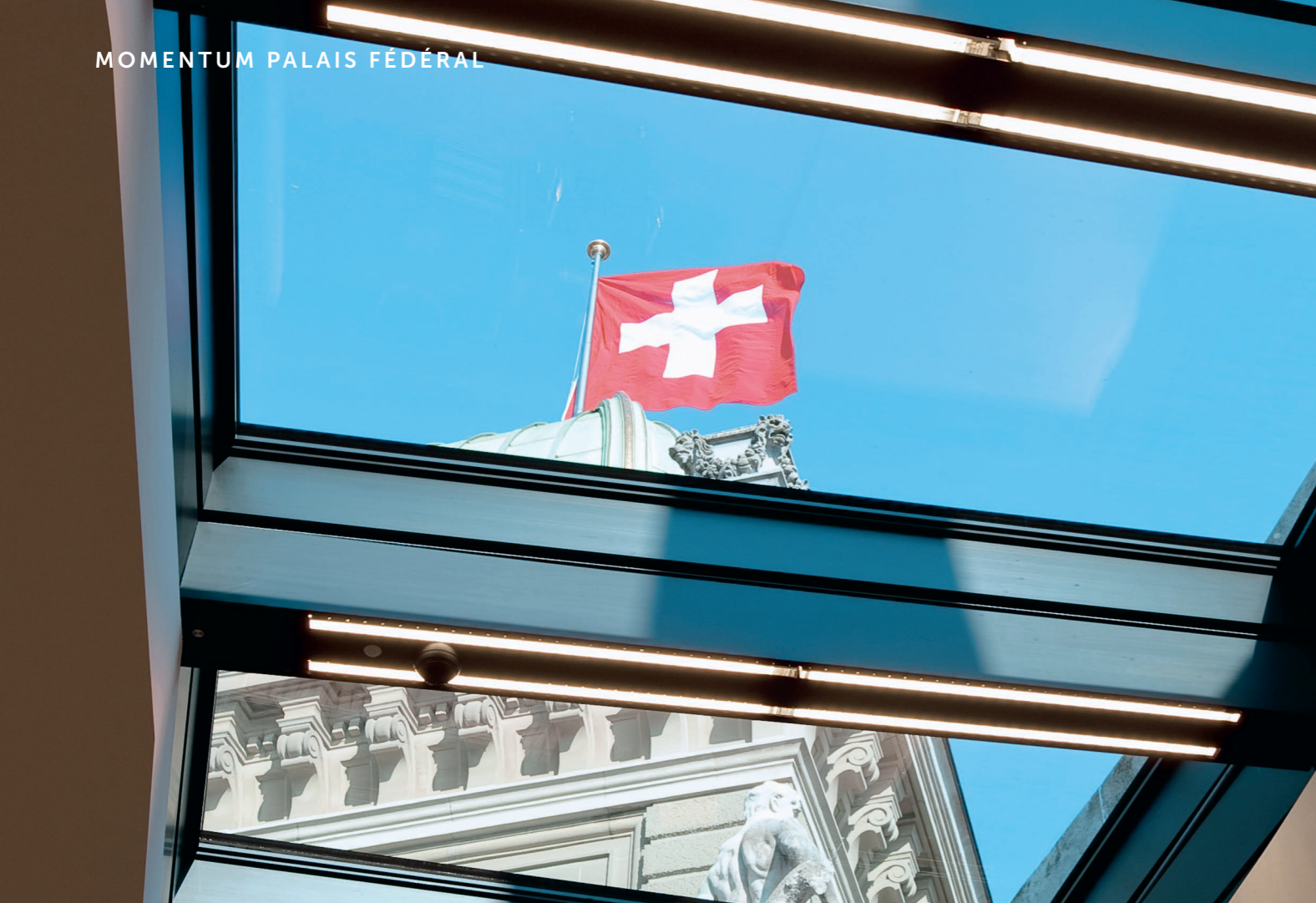
**1** Garde-corps périphérique du côté des pignons en tant que mesure de protection collective lors du montage de l'installation solaire. **2** Antichute mobile avec corde tressée gainée sur un dispositif d'ancrage installé à demeure. **3** Garde-corps périphérique du côté des pignons et paroi de retenue sur le toit du côté du chéneau en tant que protection collective.



## Énergie solaire : intervenir en toute sécurité sur les toits

Vous trouverez des infos détaillées sur la planification et la mise en œuvre des mesures de protection contre les chutes conformes aux règles pour l'installation et la maintenance des installations solaires dans ce document (PDF) : [www.suva.ch/44095.f](http://www.suva.ch/44095.f)





BULLETIN DU CONSEILLER NATIONAL  
MATTHIAS SAMUEL JAUSLIN

# Vive l'électricité, même quand on a le diesel dans le sang

**La redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) est essentielle pour la politique suisse de transport de marchandises. À ce jour, les camions électriques ont cependant été exonérés de cette redevance.**

La RPLP vise en premier lieu à transférer le trafic de marchandises transalpin de la route vers le rail. La redevance permet une répartition plus équitable des coûts, en couvrant proportionnellement les coûts engendrés par le trafic des poids lourds. Elle offre également une incitation financière à transférer les transports vers des modes plus écologiques, contribuant ainsi grandement à la réalisation des objectifs climatiques.

À l'heure actuelle, tous les camions à propulsion électrique sont exonérés de la RPLP. Avec cette dérogation, la Confédération veut accélérer la montée en puissance des technologies à faibles émissions. Or le Conseil fédéral prévoit désormais de supprimer cette exonération et d'étendre à l'avenir la RPLP aux camions électriques. Une modification correspondante de la loi a d'ores et déjà été discutée au sein de la commission compétente.

Dans la version d'origine, le Conseil fédéral comptait introduire cette redevance à partir de 2031 seulement. En raison des perspectives financières difficiles, il souhaite à présent avancer cette introduction à 2029. Or cela ne fait guère l'unanimité. Pour activer l'électrification des poids lourds, la branche du transport a besoin de conditions-cadres fiables. En conséquence, le secteur a calculé que pour les camions électriques, la RPLP ne serait exigible qu'à partir de 2031. Dans ces conditions, les petites sociétés locales de transport devraient elles aussi être motivées à convertir progressivement leurs parcs automobiles.

La question sera débattue au Conseil national lors de la session de printemps 2026 et constituera un exercice d'équilibre entre un trafic



## « L'infrastructure de recharge et le raccordement au réseau nécessitent des investissements à long terme. »

Matthias Samuel Jauslin

poids lourd sans émissions de CO<sub>2</sub> et le transfert du trafic de marchandises vers le rail. Malgré le bon développement des nouvelles autorisations, les camions électriques ne représentent aujourd'hui qu'environ 2,9% du parc automobile des poids lourds en Suisse. Le parc de camions électriques ne se développe pas comme prévu et le manque à gagner pronostiqué par le Conseil fédéral suite à la renonciation de la RPLP pour les camions électriques était bien trop élevé.

Je salue l'inclusion des camions électriques dans la RPLP. Contrairement au Conseil fédéral, j'estime toutefois qu'il est injuste que ces redevances soient déjà applicables à partir de 2029. On a toujours promis à la branche qu'une taxation ne serait pas introduite avant 2031. Les rabais échelonnés jusqu'en 2035 permettront une planification plus sûre par les entreprises de transport. Celles-ci doivent prendre des décisions d'investissements à long terme se chiffrant en millions, en particulier pour les infrastructures de recharge : lignes d'alimentation, postes de transformation et bornes de recharge. Bon nombre de ces adaptations techniques restent encore à réaliser, ce qui revêt

également une importance économique pour les entreprises locales, en particulier les entreprises d'installation électrique.

À moyen terme, il convient cependant de se demander si la régulation de la mobilité doit continuer à être assurée uniquement par la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations. Une tarification de la mobilité multimodale pourrait répartir plus équitablement les coûts de la mobilité entre tous les utilisateurs, tout en encourageant des choix de transport efficaces et durables. Un tel système contribuerait à une meilleure utilisation des infrastructures pour le transport de personnes et de marchandises. À court terme, il convient toutefois de veiller, sur le plan politique, à ce que les véhicules électriques restent compétitifs dans le secteur du trafic poids lourds.

**Matthias Samuel Jauslin** est membre du Conseil national depuis 2015, membre des commissions des transports et des télécommunications (CTT) et membre des commissions de gestion (CDG). Il est le directeur et principal actionnaire d'une entreprise d'installations électriques, de télématique et d'automatisation.

# Légère perte de dynamisme dans le second-œuvre

**Bien que la situation des entreprises dans le secteur de la construction reste stable, leur évaluation de la situation des affaires s'est légèrement détériorée. Le second-œuvre ressent une légère perte de dynamisme de la demande et des activités de construction.**

L'enquête conjoncturelle publiée par le KOF de l'ETH pour le dernier trimestre 2025 n'a pas révélé de détérioration significative de la situation des entreprises du secteur principal de la construction. Néanmoins, leur jugement sur la situation des affaires actuelle s'est dégradé. Cela s'explique notamment par le fait que l'évolution de la rentabilité est devenue plus difficile. Dans le second-œuvre, 15% des entrepreneurs interrogés ont signalé une détérioration de leurs résultats,

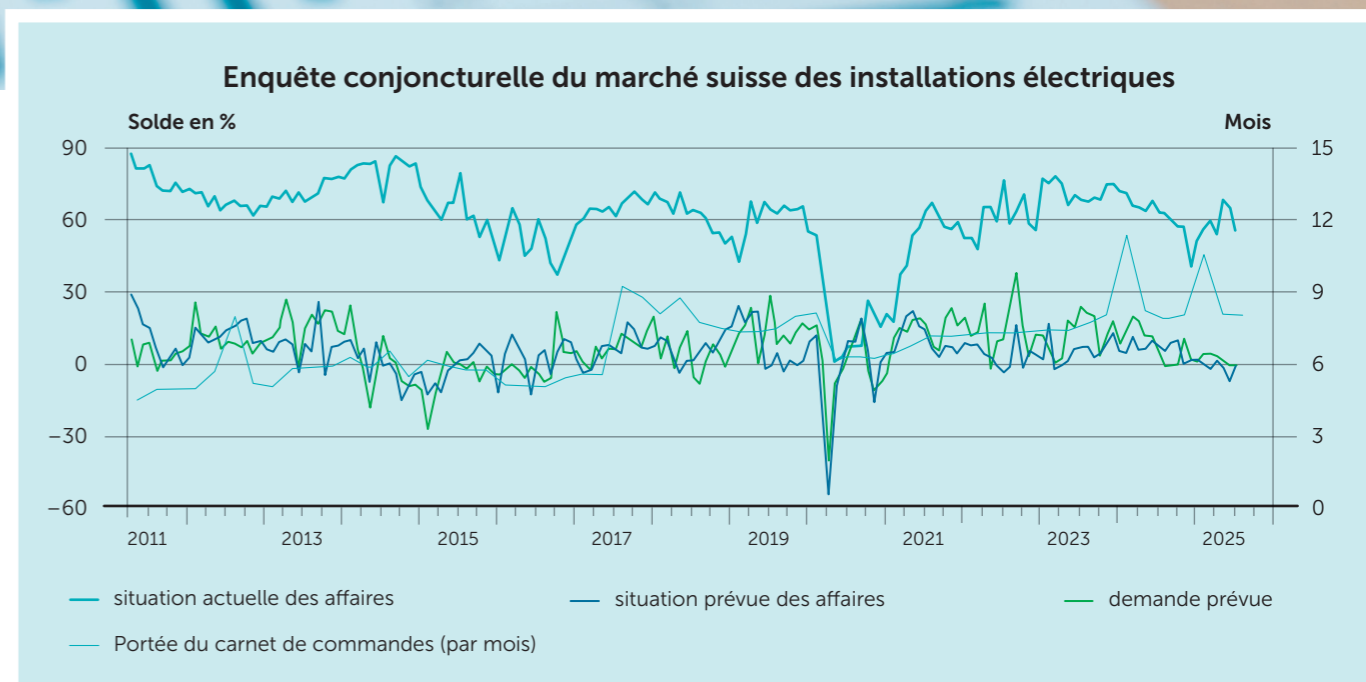
tandis que seulement 13% ont fait état d'une amélioration. 45% des entreprises du second-œuvre continuent de se plaindre de difficultés à recruter du personnel qualifié.

Malgré cette perte de dynamisme, les attentes du second-œuvre pour les mois à venir sont positives. Tant le solde des prévisions concernant la situation des affaires que celui concernant l'évolution de la demande ont légèrement augmenté par rapport à l'été. La branche

électrique arrive à des conclusions similaires : l'évaluation de la situation des affaires a chuté à 32%, son niveau le plus bas depuis la fin de la pandémie. Les prévisions pour les prochains mois restent néanmoins positives. La pénurie de main-d'œuvre qualifiée reste un défi pour les entreprises de la branche électrique, même si la situation s'est légèrement améliorée.

**Michael Rupp**  
EIT.swiss

Photo : © iStock (ijeab)





# Nouveaux diplômés

## **Electricien chef de projet en installation et sécurité, BPEL250901 /**

**01.09.2025-03.09.2025**

Favre Samuel 1042 Bioley-Orjulaz  
Florey Igor 3977 Granges VS  
Maret Kevin 1934 Le Châble VS  
Mikhaïel Michel 1058 Villars-Tiercelin  
Rech Michael 1261 Longirod

## **Electricien chef de projet en installation et sécurité, BPEL250903 /**

**03.09.2025-05.09.2025**

Giampà Andrea 8810 Horgen  
Hoti Durim 8600 Dübendorf  
Musliu Hamit 4410 Liestal  
Özgür Ozan 8153 Rümlang  
Rey Yanik 8400 Winterthur  
Seelig Simeon 8330 Pfäffikon ZH

## **Electricien chef de projet en installation et sécurité, BPEL250915 /**

**15.09.2025-17.09.2025**

Balas Zoran 8272 Ermatingen  
Bearth Jaison 9423 Altenrhein  
Demko Habip 8309 Nürensdorf  
Eiras Miguel 8102 Oberengstringen  
Frisullo Dario 8308 Illnau  
Füger Christoph 8570 Weinfelden  
Hering Christopher 9000 St.Gallen  
Oeggerli Lars 4623 Neuendorf  
Ricci Davide Lorenzo 9403 Goldach  
Weber Adrian 8610 Uster

## **Electricien chef de projet en installation et sécurité, BPEL250917 /**

**17.09.2025-19.09.2025**

Alessi Mauro 21016 Luino (VA) I  
Braendle Gianmarco  
23020 Prata Camporaccio (SO) I  
Gamma Joel 6460 Altdorf  
Hoeppermanns Oliver  
8919 Rottenschwil

Kasa Mario 22100 Como I  
Kugler Remo 5024 Küttigen  
Pontiggia Andrea 6883 Novazzano  
Quintiero Gabriel Miguel  
21010 Montegrino Valtravaglia I  
Romani Enrico  
22070 Montano Lucino I  
Togni Floriano 6533 Lumino  
Werlen Philippe  
3053 Münchenbuchsee  
Wirth Gregor 9402 Mörschwil

## **Electricien chef de projet en installation et sécurité, BPEL250922 /**

**22.09.2025-24.09.2025**

Allenbach Livio 3257 Vorimholz  
Falk Philipp 4500 Solothurn  
Gasser Patrick 4566 Halten  
Kipfer Jessica 4534 Flumenthal  
Kohler Sven 2503 Biel  
Kohli Florian 3250 Lyss  
Magalhães Batista Rui Manuel  
3237 Brüttelen  
Martini Loris Enrique 3367 Thörigen  
Miranda Moreira Tiago Miguel  
3285 Galmiz  
Mollet Dominic 3365 Seeberg  
Reber Luca 2502 Biel/Bienne  
Stoller Melanie 3088 Oberbütschel  
Tunic Goran 3053 Münchenbuchsee  
Wagner Pascal 2565 Jens  
Wasem Samuel  
3504 Niederhünigen  
Widmer Christian  
4924 Obersteckholz

## **Electricien chef de projet en installation et sécurité, BPEL250924 /**

**24.09.2025-26.09.2025**

Bento Tomas 9220 Bischofszell  
Crivelli Philipp 9116 Wolfertswil  
Eberli Daniel 6037 Root  
Künzle Silvan 9443 Widnau  
Meo Gerardo 8805 Richterswil

Speck Jan 9030 Abtwil  
Untersander Romano  
9642 Ebnat-Kappel

## **Electricien chef de projet en installation et sécurité BPEL251001 /**

**01.10.2025-03.10.2025**

Berberat Léo 2350 Saignelégier  
Huguenin-Dumittan Damien  
2054 Chézard  
Mauron Quentin  
2300 La Chaux-de-Fonds  
Ribeiro Thierry 1217 Meyrin  
Seciri Arianit 1926 Fully

## **Electricien chef de projet en installation et sécurité BPEL251029 /**

**29.10.2025-31.10.2025**

Castro Pereira Telmo  
8716 Schmerikon  
Demirtok Musa 4056 Basel  
Gerber Christian Michael  
4950 Huttwil  
Herger Marco 3633 Amsoldingen  
Hungerbühler Rino 9535 Wilen b. Wil  
Rüegg Dario 8630 Rüti

## **Electricien chef de projet en installation et sécurité BPEL251103 /**

**03.11.2025-05.11.2025**

Alves Gomes Gabriel 8302 Kloten  
Baumann Lukas 6485 Meien  
Jehle David 6460 Altdorf  
Lüönd Manuel 6436 Muotathal  
Röthlin Sven 6064 Kerns  
Utzingen Manuel 7320 Sargans

## **Electricien chef de projet en installation et sécurité, BPEL251105 /**

**05.11.2025-07.11.2025**

Bingöl Enes 4303 Kaiseraugst  
Burri Livio 6005 Luzern

Graf Maximilian 6045 Meggen  
Hofbauer Martin 8888 Heiligkreuz  
Jakupi Laurim 8310 Grafstal  
Kurath Jonas 8887 Mels  
Schnider Simon 6166 Hasle LU  
Sevgi Semih 4058 Basel  
Tobler Gian 9470 Buchs

**Electricien chef de projet en installation et sécurité, BPEL251110 /**

**10.11.2025-12.11.2025**  
Botta Nicola 6670 Avegno  
Kocherhans Nicolas 6677 Moghegno  
Mouthon Laurent  
74100 Annemasse F  
Schembari Aramis 6855 Stabio  
Sukaj Liridon 1844 Villeneuve  
Suriano Sascha 6648 Minusio

**Electricien chef de projet en installation et sécurité, BPEL251112 /**

**12.11.2025-14.11.2025**  
Bajrami Kujtim 1273 Arzier-Le Muids  
Bonzon Brian 1852 Roche (VD)  
Cardon Tristan 1661 Le Pâquier  
Cretin Philippe 1213 Petit Lancy  
Gapany Raphaël 01710 Thoiry F  
Jaccard David 1024 Ecublens VD  
Jaquier Stefan 1410 Thierrens  
Maeder David 1483 Frasses  
Moreno Fabien 1663 Epagny FR  
Niederer Xavier 1627 Vaulruz  
Rama Gëzim 1869 Massongex  
Schaeffler David 1066 Epalinges  
Scheidegger Jess 2710 Tavannes  
Subri Guillaume 1195 Bursinel

**Electricien chef de projet en installation et sécurité BPEL251117 /**

**17.11.2025-19.11.2025**  
Amrein Matthias 6208 Oberkirch  
Barros Correia Roberto 6015 Luzern  
Burren Bastian 3012 Bern  
Limacher Julian 6215 Beromünster  
Lötscher Lars 6182 Escholzmatt  
Mehmeti Ismail 3422 Kirchberg  
Pfoster Patrick 6102 Malters  
Schärer Peter 6289 Hämikon  
Schirm Stefan 6010 Kriens  
Schöpfer Timon 6017 Ruswil  
Simon Patrick 4704 Niederbipp  
Soltermann Dominic 3012 Bern

**Electricien chef de projet en installation et sécurité, BPEL251124 /**

**24.11.2025-26.11.2025**  
Buchmann Samuel  
4142 Münchenstein  
Fellmann Samuel 8311 Brütten  
Schönenberger Luca 8546 Islikon  
Sellaiah Sulaxsan 4434 Hölstein  
Weber Nicolas 3250 Lyss  
Werndli Nicolas 6034 Inwil  
Wirthner Jonas Jonathan  
3097 Liebefeld  
Zucco Tawny 4310 Rheinfelden

**Electricien chef de projet en installation et sécurité BPEL251126 /**

**26.11.2025-28.11.2025**  
Ahmadi Hossein 3074 Muri bei Bern  
Amarù Andrea 3400 Burgdorf  
Balakrishnan Abithan 8051 Zürich  
Feuz Silvan 3128 Kirchenthurnen  
Hagmann Robin 6037 Root  
Krähenbühl Simon 3114 Wichtrach  
Limani Gentian 8952 Schlieren  
Meier Nico 5503 Schafisheim  
Müller Fabian  
8552 Felben-Wellhausen  
Pezzoli Marco 9052 Niederteufen  
Sonderegger Hiskia  
8412 Hünikon (Neftenbach)

**Chef de projet en automatisation du bâtiment, BPGA250908 /**

**09.09.2025-10.09.2025**  
Gubser Nils 8408 Winterthur  
Steiner Severin 9230 Flawil  
Wiederkehr Marc 8302 Kloten  
Zimmermann Thomas  
8805 Richterswil

**Chef de projet en automatisation du bâtiment, BPGA250910 /**

**11.09.2025-12.09.2025**  
Beck Roger 9495 Triesen FL  
Müller Santina 9546 Tuttwil  
Padrun Fabrizio 7500 St. Moritz  
Studer Alain 8808 Pfäffikon

**Electricien chef de projet en planification, BPPL251103 /**

**03.11.2025-05.11.2025**  
Stauer Yanick 8505 Pfyn  
Vuthaj Edonis 7270 Davos Platz

**Expert en installation et sécurité électrique, HFPEL250929 /**

**29.09.2025-01.10.2025**  
Ambühl Jeremias 6233 Büron  
Berchtold Carlo 7250 Klosters  
Frei Lukas 5105 Auenstein  
Fromm Nathalie 7430 Thusis  
Gisler Joshua 6055 Alpnach-Dorf  
Jeggli Valentin 5306 Tegerfelden  
Kuhn Michael 3800 Matten  
Nager Pascal 6491 Realp  
Suter Michael 5722 Gränichen

**Expert en installation et sécurité électrique, HFPEL251001 /**

**01.10.2025-03.10.2025**  
Altorfer Remy 8185 Winkel  
Baumann David 1222 Vésénaz  
Dzodan Danijel 8600 Dübendorf  
Mpiaka Ntukaba Moïse  
1700 Fribourg  
Villiger Urs 5643 Sins  
Wey Janis 5630 Muri

**Expert en installation et sécurité électrique, HFPEL251020 /**

**20.10.2025-22.10.2025**  
Cifci Mustafa 8107 Buchs  
Eiholzer Laura 4325 Schupfart  
Garcia Alonso Ruben 8952 Schlieren  
Gazzetta Ramon 5400 Baden  
Habersaat Marco Simon  
8500 Frauenfeld  
Hanselmann Cyril 8360 Wallenwil  
Heinrich Dario 8853 Lachen  
Jäggi Dominic 3294 Büren a.A  
Lorenzo Alessandro 8330 Pfäffikon  
Norelli Ruven 8488 Turbenthal  
Ribeiro Laureano Edgar 8050 Zürich  
Storchenegger Pascal  
8575 Istighofen

**Expert en installation et sécurité électrique, HFPEL251027 /**

**27.10.2025-29.10.2025**  
Baumgartner Martin 3414 Oberburg  
Cornelsen Jasko 3604 Thun  
Felder Simon 6162 Entlebuch  
Fischer Florian 6345 Neuheim  
Klaric Matej 6330 Cham  
Mazenauer Fabian 9204 Andwil  
Oehler Timo 4222 Zwingen  
Pongan Alessandro  
4432 Lampenberg  
Rohrer Dario 5074 Eiken

Thangeswaran Thanusan  
4102 Binningen  
Vollmeier Samuel 4125 Riehen  
Wohlgemuth Tobias 8006 Zürich  
Zagarella Davide 4104 Oberwil

**Expert en installation et sécurité électrique, HFPEL251029 /**

**29.10.2025-31.10.2025**  
Bresch Raphael 9000 St.Gallen  
Gerber Fabian 3702 Hondrich  
Huber Swen 8604 Volketswil  
Meyer Benjamin 5600 Lenzburg  
Mitkov Metodija 3063 Ittigen  
Pilloud Manuel 8057 Zürich  
Villiger Jonas 5643 Sins

**Expert en installation et sécurité électrique, HFPEL251110 /**

**10.11.2025-12.11.2025**  
Coppola Antonino 6982 Agno

**Expert en installation et sécurité électrique, HFPEL251112 /**

**12.11.2025-14.11.2025**  
Basile Roberto 6710 Biasca  
Decristophoris Nicola 6556 Leggia  
Petkovic Mirko 6702 Claro

**Examen pratique selon l'OIBT PXP251022 /**

**22.10.2025-24.10.2025**  
Baqaj Rilind 6005 Luzern  
Burger Adrian 3612 Steffisburg  
Häfliger Daniel 6022 Grosswangen  
Küng Patrick 6062 Wilen (Sarnen)  
Meer Theo 3661 Uetendorf  
Stroman Greg 5032 Aarau Rohr  
Volic Marin 6005 Luzern

**Examen pratique selon l'OIBT PXP251029 /**

**29.10.2025-31.10.2025**  
Hofmann Heinz 8633 Wolfhausen  
Keiser Yves 9212 Arnegg  
Meier Silvan 7241 Conters

**Examen pratique selon l'OIBT PXP251119 /**

**19.11.2025-21.11.2025**  
Aeschlimann Manuel  
6206 Neuenkirch  
Furrer Simon 6205 Eich  
Mauchle Fabian 9200 Gossau SG  
Perren Dario 3920 Zermatt

# Inscription aux examens

**EIT.swiss organise régulièrement des examens dans le domaine de la formation professionnelle supérieure. Les candidats peuvent s'y inscrire tout au long de l'année.**

En tant qu'organe responsable de la formation professionnelle supérieure, EIT.swiss est chargé d'organiser les examens professionnels supérieurs, les examens professionnels et l'examen pratique. Ceux-ci ont lieu chaque année pendant plusieurs périodes d'examen. Les candidats et candidates qui remplissent les conditions d'admission peuvent s'inscrire aux examens tout au long de l'année sur le site Web d'EIT.swiss. L'intervalle de temps pour la date de l'examen se situe à environ 3 à 6 mois après l'inscription à l'examen. Si la date proposée n'est pas confirmée, une nouvelle inscription à l'examen est impérativement nécessaire. En s'inscrivant à l'examen, les candidats et les candidates confirment qu'ils sont prêts à passer l'examen et qu'ils peuvent se présenter à une date dans l'intervalle de temps annoncé. Le respect du délai de 30 jours rend les dates de référence initiales sans importance.

Les candidats et candidates inscrites reçoivent la décision d'admission environ 30 jours après leur inscription à l'examen. Des informations détaillées sur les annonces d'examen et les examens eux-mêmes sont disponibles sur le site Web d'EIT.swiss :

**Examen professionnel**



**Examen pratique**



**Examens professionnels supérieurs**



**Pour toute question concernant les examens de la formation professionnelle supérieure, les collaborateurs d'EIT.swiss se tiennent bien entendu à votre disposition par e-mail (HBB@EIT.swiss).**

## Comité

La séance du Comité d'EIT.swiss a eu lieu le 26 novembre 2025 à Neuchâtel.

L'un des thèmes abordés était la collaboration entre EIT.swiss et constructionsuisse. C'est pourquoi la directrice de constructionsuisse, Cristina Schaffner, était invitée à la séance du Comité. Les points importants étaient la structure de constructionsuisse et les mesures prises par le groupe de base Second œuvre et techniques du bâtiment (GAG). Cristina Schaffner a fourni des informations sur les mesures décidées par le comité en raison du mécontentement et du départ de trois associations (Holzbau Schweiz, ASEPP et CERUNIQ) du groupe de base GAG. Les cotisations des membres du groupe de base GAG ne seront pas augmentées pour l'année 2026.

Après vote du Comité, la campagne d'image lancée en 2021 par EIT.swiss ne sera pas poursuivie en 2026. Le budget ainsi libéré sera affecté au marketing destiné à la relève.

L'admission de l'association professionnelle MultimediaTec Swiss (MMTS) parmi les organes responsables de l'examen professionnel de la formation continue de « Chef de projet en intégration des systèmes du bâtiment » a fait l'objet d'une discussion. Il s'agit là d'un titre provisoire qui n'est pas encore définitif à l'heure actuelle.

Enfin, le Comité a pris note avec satisfaction de la prolongation de cinq ans du contrat de location du LCE à Zurich-Altstetten.



## Echange Romandie

Le 12 novembre, EIT.vaud, EIT.genève et KNX Swiss se sont réunis au Château de Prangins pour leur échange annuel dans la branche.

Environ 80 membres des trois associations ont répondu à l'invitation et ont pu s'informer, entre autres, sur la valeur ajoutée que KNX peut offrir aux PME. Les exemples pratiques ont montré qu'une installation KNX bien réalisée est plus propre, plus claire et nettement plus facile à développer qu'une installation électrique traditionnelle. Autre point positif : les prix de nombreux appareils KNX ont baissé ces dernières années, ce qui fait que KNX n'est plus nécessairement plus cher. Les possibilités et les défis pour les entreprises qui forment (ou souhaitent former) des apprentis en informatique du bâtiment ont également été discutés. Il s'est avéré que cette nouvelle profession a heureusement trouvé sa place dans la branche et que l'intérêt et l'ouverture à son égard sont beaucoup plus grands qu'il y a quatre ans, lors de son introduction. Lors d'un cocktail dînatoire dans le cadre magnifique du château, les discussions se sont poursuivies dans une ambiance positive et détendue jusqu'en soirée.

knx.ch

## Brochure « Nous sommes le futur »

Le magazine eTrends présente la quatrième brochure de sa série « Nous sommes le futur ». Elle peut être achetée auprès d'EIT.swiss.

En 2025, dans le cadre de la série d'eTrends « Nous sommes le futur », Julian Bissegger, troisième aux SwissSkills 2023, a rendu visite à six jeunes professionnels qui, après avoir suivi une formation initiale dans la branche électrique, suivent désormais une formation continue. Il les a interrogés sur leurs intérêts et leurs objectifs, ainsi que sur les défis liés à leur formation continue supérieure, leur cours ou leurs études. Ces portraits sont à découvrir dans la brochure, et des codes QR renvoient vers les vidéos correspondantes. Ce livret de 116 pages contient également des articles sur les SwissSkills et les EuroSkills, ainsi que sur les développements de la nouvelle formation initiale d'informaticien/ne du bâtiment CFC.

La brochure est une source d'information et d'inspiration importante pour les jeunes qui sont encore en phase de choix d'un métier, pour leurs parents et pour les jeunes professionnels.

La publication complète est disponible en version numérique. Dans la boutique en ligne d'EIT.swiss, on peut en outre commander le booklet « Aperçu des métiers », spécialement conçu pour les SwissSkills 2025. Celui-ci convient particulièrement aux entreprises qui souhaitent présenter de manière attractive les métiers de l'électricité lors d'entretiens avec les parents ou les jeunes intéressés, et recruter des apprentis.

etrends.ch



## La TDGI : une fête !

Point de rencontre de la branche sur le campus de Sursee : le 29 octobre 2025, environ 300 spécialistes se sont réunis pour la deuxième journée de l'informatique du bâtiment (TDGI).

Le programme était varié et dense : allocution de bienvenue et quatre exposés, 13 ateliers sur des thèmes très divers et 25 exposants qui présentaient leurs derniers produits. Et surtout : les hommages aux tout premiers informaticiens du bâtiment CFC ! Quinze visages rayonnants sur scène, qui ont reçu des cadeaux et de vifs applaudissements, car ils sont les pionniers de cette nouvelle profession et une source d'inspiration pour les entreprises qui les forment déjà ou souhaitent en former. Dans le même ordre d'idées, Martin Stalder, chef de projet en informatique du bâtiment chez EIT.swiss, a proposé un atelier au cours duquel des apprentis et des formateurs ont fait part de leurs expériences avec cette nouvelle profession. Ces précieuses informations ont aidé les entreprises qui sont encore en phase d'évaluation et qui ont des questions sur cette nouvelle profession et qui, espérons-le, oseront franchir le pas dans les prochaines années, afin que tous les jeunes intéressés par l'informatique du bâtiment puissent trouver une place d'apprentissage correspondante.

tdgi.ch

## Conférence sur la protection contre la foudre 2025

Le 26 novembre 2025, EIT.swiss, en collaboration avec l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et electrosuisse, a eu le plaisir d'organiser le congrès spécialisé sur la protection contre la foudre 2025 à l'hôtel Arte à Olten. A l'exposition, les premiers participants ont pu s'informer sur les derniers produits de protection contre la foudre et leurs applications autour d'un café. Norbert Ivan Büchel, responsable du congrès et de la formation professionnelle chez EIT.swiss, a ouvert le congrès spécialisé sur la protection contre la foudre. Le président d'EIT.swiss, Thomas Keller, a adressé un message de bienvenue aux participants et leur a souhaité une conférence fructueuse. Au cours de la conférence, les participants ont pu assister à de nombreux exposés intéressants. Des actualités du quotidien de la protection contre la foudre, de la protection externe contre la foudre et de la protection contre les surtensions aux parafoudres naturels et artificiels, en passant par la protection contre la foudre 3.0 et les prescriptions de protection contre les incendies 2026, il y en avait pour tous les goûts. La conférence sur la protection contre la foudre s'est terminée par un apéritif convivial qui a permis aux participants d'échanger avec leurs collègues.

La conférence a été marquée par des exposés intéressants et un concentré de connaissances spécialisées. EIT.swiss remercie tous les participants, les exposants, le sponsor principal Arthur Flury AG ainsi que les orateurs pour cette manifestation réussie. EIT.swiss se réjouit d'ores et déjà de la prochaine conférence sur la protection contre la foudre en 2027, qui sera alors organisée par l'AEAI.



## Promotion genevoise 2025

**31 électriciens diplômés ont célébré l'aboutissement d'un parcours exigeant lors de la cérémonie ifage et CIEG du 17 novembre.**

« L'énergie est le cœur de tout ce que fait l'être humain. Merci pour votre engagement, votre rigueur et votre sens des responsabilités ! » Le ton était donné par Riccardo Scollo, directeur du pôle Technologies à l'ifage, lors de la cérémonie de remise des diplômes en installations électriques. Dans une ambiance chaleureuse, Marc Kaiser, responsable des formations, a encouragé les lauréats à rester curieux et à poursuivre leur évolution professionnelle.

Invité d'honneur, Alexandre Epalle, directeur général de l'Office cantonal de l'économie et de l'innovation de Genève, a rappelé le rôle clé des métiers techniques pour le canton, soulignant que la gestion durable de l'énergie est désormais une priorité stratégique : « On ne ferait rien sans l'énergie. L'économie a besoin de vous. »

Enfin, Philippe Massonnet (EIT Genève) et Alain Grandjean (TECHBAT) ont salué l'importance de l'entraide entre étudiants et l'engagement des formateurs, « véritables mentors qui transmettent énergie et savoir ».



**Communiqué complet :**  
ifage.ch/news/2025/former-des-experts-de-lelectricite-cest-investir-dans-lavenir-de-geneve/



**Tobias Kistler** Directeur de Hätz AG, technicien diplômé ES en énergie et environnement

## Le numérique devient dangereux si nous ne pensons pas à la cybersécurité

Notre branche parle beaucoup d'efficacité énergétique, d'optimisation, de mise en réseau et de commandes intelligentes. Mais dès que les bâtiments communiquent et que les systèmes OT sont en ligne, un risque que nous avons longtemps sous-estimé apparaît : la cybersécurité. Chaque connexion supplémentaire apporte non seulement des avantages, mais aussi une surface d'attaque potentielle.

Dans de nombreux projets, je vois des installations qui sont techniquement bien conçues et installées, mais qui restent sans protection numérique. Les commandes de chauffage sont toujours en ligne. Les systèmes d'ombrage peuvent être commandés à distance. Les onduleurs téléchargent automatiquement les mises à jour depuis Internet. Les stations de recharge sont en contact permanent avec des plateformes externes pour le décompte. Cela augmente le confort, mais aussi la vulnérabilité. Une panne d'un système de commande centralisé n'est pas seulement agaçante. Elle peut bloquer des bâtiments entiers et entraîner des coûts élevés.

L'Europe réagit. Le Cyber Resilience Act oblige les fabricants à sécuriser les produits numériques tout au long de leur cycle de vie. La directive NIS2 exige des mesures de protection claires pour les opérateurs. Ces

exigences ne s'appliquent pas encore en Suisse, mais elles ont déjà un effet : les fabricants adaptent leurs systèmes, les partenaires exigent des preuves, les standards sont plus stricts.

La mise en réseau et la sécurité sont désormais indissociables. Quiconque automatise des bâtiments doit segmenter les réseaux, protéger les protocoles, surveiller les systèmes et contrôler les mises à jour de manière ciblée. Une autre question est également cruciale : que se passe-t-il en cas de panne et quelles parties doivent impérativement continuer à fonctionner ? Le photovoltaïque, le stockage ou les infrastructures de recharge ne fournissent de l'énergie que s'ils sont techniquement et numériquement robustes.

Notre branche est en pleine mutation. Nous façonnons l'avenir énergétique et l'infrastructure numérique qui le soutient. Pour cela, les connaissances en installation et en automatisation ne suffisent plus. Une solide compréhension des risques numériques devient une condition préalable fondamentale. La formation continue n'est pas un supplément, mais une nécessité.

La sécurité ne vient pas des produits. Elle vient des personnes qui anticipent. C'est précisément cela qui déterminera l'avenir de notre profession.

**MENTIONS LÉGALES magazine spécialisé d'EIT.swiss** 6<sup>e</sup> année, paraît 4x par année, tirage 3100 ex. **Éditeur** EIT.swiss, Limmatstrasse 63, 8005 Zurich, www.eit.swiss, OA@eit.swiss **Communication & marketing EIT.swiss** Verena Klink **Rédaction** René Senn, Insenda GmbH, Bahnhofstrasse 88, 8197 Rafz, +41 52 214 14 22, redaktion@etrends.ch **Collaboratrice de ce numéro** Annette Jaccard **Responsable de la publication** Jürg Rykart, Medienart Solutions AG, Oberneuhofstrasse 5, 6340 Baar, +41 41 727 22 00, info@medienartsolutions.ch, www.medienartsolutions.ch **Concept de design** Medienart AG, Martin Kurzbein, 5000 Aarau, www.medienart.ch **Mise en page** AVD GOLDACH AG, Vivienne Kuonen, 9403 Goldach **Impression** AVD GOLDACH AG **Abonnements/Adhésion** (le prix de l'abonnement est inclus dans la cotisation de membre d'EIT.swiss) 10 numéros (4x Magazine EIT.swiss, 6x eTrends ou 6x domotech) / Abonnement annuel EIT.swiss: CHF 125.- / +41 44 444 17 17, info@eit.swiss



Halle Stand  
1 G02

1 G04



EIT.swiss

Willkommen  
Bienvenue  
Benvenuti

Bis 228 km  
Reichweite



Photo: © Michael Dornadei

